



***Lettre ouverte du Comité d'entreprise de Nortel Networks S.A. France,
Représentant des salariés au cabinet Ernst & Young.***

Messieurs,

Vous conseillez le groupe Nortel depuis 2008.

A ce titre, vous avez conseillé le groupe dans la préparation d'une restructuration globale impliquant l'ouverture de multiples procédures collectives au Canada, aux Etats-Unis et en Europe le 14 janvier. En particulier, une procédure anglaise d'Administration de notre société Nortel France (NNSA et sa filiale NNF) a été ouverte sans consultation du Comité d'Entreprise, en violation de la loi française. Non content de percevoir d'importants honoraires en tant que conseil financier, votre cabinet s'est également fait désigner administrateur de chacune des sociétés européennes en faillite, et "moniteur" de la faillite canadienne.

L'ensemble de ce processus s'est manifestement déroulé au préjudice de Nortel France (NNSA) et de ses salariés, ce dont nous vous tenons pour responsables. En conséquence de votre gestion, près de 500 salariés français vont être licenciés dans des conditions inacceptables, la faible indemnité qu'il est prévu de leur accorder étant qui plus est mise à la charge du contribuable français.

Afin de tenter d'échapper à vos responsabilités, vous avez fait ouvrir une procédure de liquidation judiciaire en France, après avoir transféré en Angleterre environ 15 millions d'euros appartenant à notre société, que vous séquestrez depuis lors, et sur lesquels vous vous apprêtez à prélever des honoraires pharaoniques, de plusieurs millions d'euros. Parallèlement, le liquidateur français nous annonce aujourd'hui que la société manque de liquidités et n'est donc pas capable de financer un plan social décent au bénéfice des 500 salariés licenciés, ce qui a provoqué une grève spontanée.

Plusieurs éléments de votre gestion désastreuse méritent d'être soulignés:

1. Depuis 2004, le groupe NORTEL a mis en place un système de pillage organisé de notre société (système dénommé "RPS"), qui lui a permis de prélever plus de 300 millions d'euros sur Nortel France jusqu'à fin 2008. Non content d'avoir ainsi asséché la



COMITÉ D'ENTREPRISE NORTEL NETWORKS SA

Lettre ouverte

Le 9 Juillet 2009

- trésorerie de notre société, le groupe Nortel a également procédé à prélèvement supplémentaire de 15 millions d'euros au titre des années 2006-2007 au préjudice de Nortel France le 22 décembre 2008, soit à peine quelques jours avant de mettre l'ensemble du groupe en faillite et alors que vous étiez déjà conseillers du groupe. Ce prélèvement s'est essentiellement fait au bénéfice de Nortel Canada (dont vous êtes devenus moniteurs), et a d'ailleurs contribué à financer le bonus d'environ 50 millions de dollars dont 25% ont déjà été distribués aux dirigeants du groupe au Canada et aux Etats Unis début 2009.
2. Alors que le groupe est en faillite, nous constatons que ce pillage se poursuit, sous votre égide, au bénéfice de Nortel Canada et de Nortel UK. Vous avez ainsi "négocié" avec vous-même, sous votre double casquette d'administrateur des faillites de Nortel France et de Nortel UK, un accord présenté comme équitable, aux termes duquel Nortel France (en faillite) doit payer 4,8 millions de dollars à Nortel UK, qui reçoit quant à elle, de la part des diverses sociétés du groupe, près de 100 millions de dollars. Le conflit d'intérêts est évident. A cet effet, vous avez prétendu devant un tribunal américain qu'il fallait indemniser Nortel UK de ses coûts en matière de recherche et développement. Or, à l'évidence, Nortel France se trouve dans la même situation que Nortel UK, et aurait dû percevoir une somme importante au lieu de payer 4,8 millions de dollars. Nous rappelons en effet que notre centre de recherches est de taille très importante et que les coûts subis à ce titre ont bénéficié à l'ensemble du groupe sur ses marchés européens, américains, asiatique et africains, à telle enseigne que les brevets issus de nos recherches, qui ont une énorme valeur marchande, ont été transférés gratuitement (!) à Nortel Canada.
 3. Alors que vous êtes responsables de la situation, vous vous êtes défaussés de la gestion de la faillite de Nortel France en ouvrant une procédure de liquidation française "secondaire", qui ne bénéficie d'aucun soutien financier du groupe contrairement à Nortel UK et Nortel Canada, et vous conservez abusivement des fonds appartenant à notre société et dont le liquidateur français a cruellement besoin pour financer la continuation de l'exploitation et le plan social.

IL VOUS INCOMBE AUJOURD'HUI DE TROUVER UNE SOLUTION A LA SITUATION INACCEPTABLE QUE VOUS AVEZ CREEE AU PREJUDICE DES SALARIES FRANÇAIS.